



Pour la séance ordinaire du 6 août 2024

Ordre du jour

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration du maire*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois juillet 2024 au montant 3 062 814.74 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de juin 2024:	1 771 026 \$
Valeur au cours du mois de juin 2023:	4 463 912 \$
Valeur pour l'année 2024 :	49 902 094 \$
Valeur pour l'année 2023 :	29 067 541 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2024
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de juin 2024 – Règlement numéro 333-2024
 - 7.4 ➤ Rapport des embauches et mouvements de personnel pour le mois de juillet 2024
8. **GESTION ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Approbation et mise en place du nouveau plan de classification des documents de la Ville de Brownsburg-Chatham
 - 8.2 Autorisation de signature – Soumission pour approbation du calendrier de conservation refondu à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ)
 - 8.3 Adoption de la Politique de gestion documentaire et des archives

- 8.4 Mise en disponibilité – Autorisation de signature de l’offre visant l’acquisition du lot 4 424 228 du cadastre du Québec et autorisation de signature de l’acte notarié
- 8.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 453 000 \$ qui sera réalisé le 16 août 2024
- 8.6 Résultats – Soumissions pour l’émission d’obligations relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 453 000 \$ qui sera réalisée le 16 août 2024
- 8.7 Avis de motion et dépôt – Règlement d’emprunt numéro 339-2024 concernant la réhabilitation d’une partie du chemin Dalesville Sud, décrétant un emprunt et une dépense de 1 219 550 \$ et remplaçant le Règlement abandonné numéro 335-2024
- 8.8 Avis de motion et dépôt – Règlement d’emprunt numéro 340-2024 concernant des travaux de prolongement de la rue Woodbine entre la rue McVicar et la rue Lafleur, décrétant un emprunt et une dépense de 615 000 \$

9. **COMMUNICATIONS**

9. **RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Embauche d’une ressource au poste de coordonnatrice du Service des loisirs et de la culture – Poste cadre permanent à temps plein
- 9.2 Chef aux opérations du Service de sécurité incendie – Fin de la période d’essai et permanence

10. **TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Résultats de l’appel d’offres public numéro TP2024-02-01 et mise en disponibilité – Services de collecte et de transport des matières résiduelles pour une période de quatre (4) mois – Adjudication du contrat
- 10.2 Convention d’aide financière – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier numéro DDL87777, GDM 20221025-009 – Autorisation de signature – Remplacement de la résolution numéro 22-12-489
- 10.3 Convention d’aide financière – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier numéro KKZ87442, GDM 20221025-009 – Autorisation de signature – Remplacement de la résolution numéro 22-12-490

11. **LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Mise en disponibilité d’un montant affecté à la campagne promotionnelle de l’aréna Gilles-Lupien

11. CAMPING

- 11.2 Adoption du Règlement numéro 338-2024 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping municipal et de la marina pour la saison 2025, abrogeant et remplaçant le règlement 327-2023
- 11.3 Mise en disponibilité – Mise en place de l'internet sans fil au Camping municipal / marina de Brownsburg-Chatham

12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Approbation de l'offre de services en architecture et octroi de mandat à GBA inc. pour la portion surveillance du projet de construction de la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie

13. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de dérogation mineure DM-2024-00337 – Propriété du 462, route des Outaouais – Largeur de façade d'un lot
- 13.2 Demande de dérogation mineure DM-2024-00349 – Propriété du 33, chemin du Lac Lentol – Marge avant
- 13.3 Demande de dérogation mineure DM-2024-00350 – Lot 6 577 912 du cadastre du Québec, situé sur la rue George-Brown – Empiètement d'un escalier dans la marge avant
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2024-040 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation extérieure du bâtiment principal – Propriété située au 628, route du Canton
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2024-041 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation extérieure du bâtiment principal – Propriété située au 294, rue des Érables
- 13.6 Demande de PIIA numéro 2024-042 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la régularisation des travaux – Propriété située au 1321, route des Outaouais
- 13.7 Demande de PIIA numéro 2024-043 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction de bâtiments accessoires – Propriété située au 821, route des Outaouais
- 13.8 Demande de PIIA numéro 2024-044 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale – Propriété située au 479, rue des Érables
- 13.9 Adoption de la résolution concernant la demande de PPCMOI numéro 2024-00151 autorisant deux usages principaux, un résidentiel et un commercial de la classe C209 (bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments) sur la propriété du 1726, route du Nord – En vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone pôle local P1-500

- 13.10 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 201-01-2024 amendant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les objectifs, critères ainsi que la délimitation des secteurs assujettis le long de la rivière des Outaouais
- 13.11 Adoption du projet de règlement numéro 201-01-2024 amendant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 201-2013 de la ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les objectifs, critères ainsi que la délimitation des secteurs assujettis le long de la rivière des Outaouais
- 13.12 Autorisation d’acquisition de lots – Gestion Or Concept Inc. – Quartier Woodbine
- 13.13 Demande de PIIA numéro 2024-029 relative à une demande de certificat d’autorisation visant la rénovation extérieure du bâtiment principal – Propriété située au 296, rue Hillcrest – Remplacement de la résolution numéro 2024-06-194
- 13.14 Demande de PIIA numéro 2024-039 relative à une demande de certificat d’autorisation visant la rénovation extérieure du bâtiment principal – Propriété située au 261, rue Mountain – Remplacement de la résolution numéro 2024-07-228

14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

**RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2024 AYANT TRAIT À LA
TARIFICATION POUR LES OPÉRATIONS DU CAMPING
MUNICIPAL ET DE LA MARINA POUR LA SAISON 2025,
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
327-2023**

À la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 août 2024, à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents madame la conseillère Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Marilou Laurin.

Est également présent :

Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2025;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'abroger et de remplacer le Règlement numéro 327-2023;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon à la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 : OBJET

Il est nécessaire d'établir des tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2025.

ARTICLE 2 : TARIFICATION - IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés selon les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3 : CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour le camping municipal pour l'année 2025 (du 2 mai au 26 octobre 2025) est la suivante :

TARIFICATION SAISONNIÈRE

Terrains 2* & 3 services (30 ampères)	2025
Zone no 1 Section I: 11, 13	3035 \$
Zone no 2 Section F: 9, 11, 13, 15 Section H: 9, 11, 13, 15 Section I: 9, 15 Section L: 4 Section N : 14	3 215 \$
Zone no 3 Section B : 7, 9 Section C: 6, 8 Section F: 5 Section H: 17, 19, 21, 23 Section I: 4 Section L : 3, 5,7 Section M: 7, 9 Section P (30 ampères.): 7, 10	3 575 \$
Zone no 4 Section D Section F: 2, 19, 21, 23 Section G: 2 Section H: 3 Section I: 2, 17, 23 Section L: 1	3 920 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Terrains 3 services 50 ampères	2025
Section Q : 7 Section L : 9, 11, 15	3 380 \$
Terrains 3 services 50 ampères Section A : 1, 7, 9, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 Section L : 17 Section N : 30, 32 Section O : 2 Section P : 4, 7, 10 Section Q : 3, 5	4 070 \$
*Terrains 3 services riverains 30 ampères Section D : 7, 9, 11, 17, 23 Section M : 8, 10	5 260 \$
Terrains 3 services riverains 30 ampères Section K : 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 Section N : 22, 24 Section O : 5 (O 5 : droits acquis, si quitte va avec le 50 ampères.)	5 260 \$
Terrains 3 services riverains 50 ampères Section O : 1, 3, 5, 11	5 670 \$
Terrains 3 services riverains 50 ampères Section R : 4, 6, 8 10, 12, 14, 16, 18, 20 Section U : 1, 2	5 260 \$
Terrains 3 services riverains 50 ampères Section O : 19, 21, 23	6 065 \$
Terrains 3 services ruisseaux 50 ampères Section O : 10, 12	4 935 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

TARIFICATION SAISON 2025 (TERRAINS)	
TARIFS JOURNALIERS	2025
Terrains 2 services	57 \$
Terrains 2 services – Bord de l'eau (Rivière et ruisseau)	64 \$
Terrains 3 services	59 \$
Terrains 3 services – Électricité 50 ampères	61 \$
Terrains 3 services – Bord de l'eau (Rivière et ruisseau)	66 \$
Terrains 3 services - Bord de l'eau et électricité 50 ampères	70 \$

DEMI-JOURNÉE	2025
Jusqu'à 17 h	10 \$
Jusqu'à 20 h	15 \$

POLITIQUE DE RABAIS	2025
Séjour de 28 jours consécutifs	15 %
Séjour de 84 jours consécutifs	20 %
Séjour de 135 jours consécutifs	32 %
Séjours de 170 jours consécutifs et plus	40 %
<u>Séjour arrivée le lundi et départ le vendredi en basse saison, 4 nuits consécutives</u>	50 %
*<u>Avant le 15 juin et après la fête du Travail</u>	

VISITEURS	Journalier	Saisonnier*
Adultes (plus de 12 ans)	8,69 \$	62,23 \$
Aînés (65 ans et plus) Enfants (6 à 12 ans)	4,35 \$	34,79 \$
Bambins (0 à 5 ans)	0,00 \$	0,00 \$
Famille (2 adultes et 2 enfants)	21,74 \$	108,72 \$
Citoyens de Brownsburg-Chatham	GRATUIT avec preuve de résidence par adulte	
* La passe « saisonnier » est valide du 2 mai au 26 octobre 2025		

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

SERVICE DE VIDANGE	2025
Roulotte	21.74 \$

STATIONNEMENT DE NUIT	2025
Stationnement de nuit pour les voyageurs	15 \$

CARTE D'ACCÈS	2025
Camping : Saisonnier/Long terme (84 jours et plus)	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 34.79 \$ chacune taxes en sus. <u>Maximum 4 cartes</u>
Marina	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 34.79 \$ chacune taxes en sus. <u>Maximum 4 cartes</u>

TARIFS FIN DE SAISON JOURNALIÈRE (Du 14 septembre au 26 octobre 2025)	Tarif hebdomadaire 7 nuits
Tous types de terrains	50 % de rabais sur les tarifs journaliers

ENTREPOSAGE HIVERNAL SITE TERRAIN DE CAMPING	26 octobre 2024 au 2 mai 2025
Frais d'entreposage pour saisonniers et longs termes (135 jours et plus)	200 \$

TARIFICATION– ÉCOPODS (Kujuk)	
TARIFS PAR NUITÉE	
Basse saison en tout temps (À partir de la fête de l'Action de grâces jusqu'au 14 juin)	99 \$
Haute saison en semaine du dimanche au vendredi (À partir du 15 juin jusqu'à la fête de l'Action de grâces)	119 \$
Haute saison du vendredi au dimanche (À partir du 15 juin jusqu'à la fête de l'Action de grâces)	149 \$

TARIFICATION– PODS (Habitapod)	
TARIFS PAR NUITÉE	
Basse saison en tout temps (À partir de la fête de l'Action de grâces jusqu'au 14 juin)	175 \$
Haute saison en semaine du dimanche au vendredi (À partir du 15 juin jusqu'à la fête de l'Action de grâces)	200 \$
Haute saison du vendredi au dimanche (À partir du 15 juin jusqu'à la fête de l'Action de grâces)	250 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

TARIFICATION – LOCATION D'ÉQUIPEMENTS		
	2024	2025
Kayak Simple – 1 heure	13,05 \$	13,05 \$
Kayak Simple – 2 heures	21,74 \$	21,74 \$
Kayak Simple – 4 heures	34,79 \$	34,79 \$
Kayak Double – 1 heure	17,39 \$	17,39 \$
Kayak Double – 2 heures	26,10 \$	26,10 \$
Kayak Double – 4 heures	39,14 \$	39,14 \$
Planche à pagaie – 1 heure	13,05 \$	13,05 \$
Planche à pagaie – 2 heures	21,74 \$	21,74 \$
Planche à pagaie – 4 heures	34,79 \$	34,79 \$

TARIFICATION – AUTRES	
	2025
Rondelle d'allumage	1,74 \$
Ballot de bois d'allumage	6,96 \$
Ballot de bois de chauffage à l'unité	10,44 \$
Ballot de bois de chauffage – 3 paquets	26,10 \$
Vidange de roulotte – Résident	Gratuit
Vidange de roulotte – Non-résident	8,70 \$

FRAIS DE RÉSERVATION POUR 2025

Les réservations en ligne sont obligatoires pour tous les séjours d'une durée de moins de 28 jours. Les réservations acceptées sont de deux (2) jours minimum, trois (3) s'il s'agit d'un jour férié. À la réservation, un paiement représentant 50 % du total de la facture est exigé.

Pour un séjour de 29 nuit consécutif et plus, un dépôt de 25 % à la réservation est exigé.

S'il y a annulation, des frais seront applicables :

- 70 nuits et plus avant la date d'arrivée: 50 \$ de frais d'administration;
- De 35 à 69 nuits avant la date d'arrivée: 10 \$ de frais par le nombre de nuits de la réservation avec un minimum de 50 \$ et un maximum de 800 \$;
- De 7 à 34 nuits avant la date d'arrivée : 12 \$ de frais par le nombre de nuits de la réservation avec un minimum de 50 \$ et un maximum de 1 000 \$;
- Moins de 1 semaine avant la date d'arrivée: montant total du dépôt.

OU :

La totalité du montant pourra être appliquée sur une nouvelle réservation de la saison en cours seulement. L'avis d'annulation doit être reçu 7 jours avant la date d'arrivée.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 : MARINA DU CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour la marina du camping municipal pour l'année 2025 est la suivante :

CETTE TARIFICATION S'APPLIQUE À TOUS LES QUAIS DU CAMPING

QUAIS	2025
Tarification saisonnière – Quai marina Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	72 \$ / pied
Tarification saisonnière – Quai plage Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	62 \$ / pied
Tarification journalière (Longueur hors tout)	2.25 \$ / pied Frais minimum 45 \$
Tarification 7 jours et plus	10 %
Tarification 15 à 27 jours	20 %
Tarification 28 jours et plus	30 %
Tarification horaire	5 \$ par embarcation / bloc 2 h
Tarification horaire	10 \$ par embarcation / bloc 4 h
Motomarine attachée à l'embarcation	140 \$ additionnel
QUAI SEA-DOO	2025
Quai B : B-O	650 \$
Quai Sea-doo Bed	730 \$
Longueur maximum d'embarcation acceptée : 50 pieds	
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE / SAISON	2025
Branchement électrique – 20 ampères	200 \$
Branchement électrique – 30 ampères	250 \$
Branchement électrique – 2 x 30 ampères	375 \$

VIDANGE	26.10 \$
STATIONNEMENT / VÉHICULE VISITEUR	1^{er} jour inclus avec entrée sur le site
	2^e jour et suivant 8,70 \$

**LES LOCATAIRES DE QUAIS SAISONNIERS NE POURRONT LAISSER
LES REMORQUES SUR LE SITE POUR LA SAISON.**

Note : Le locataire d'un espace de quai se verra allouer sans frais supplémentaires un permis de stationnement pour deux (2) véhicules pour la période de location.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

MISE À L'EAU	2025
RAMPE (Incluant le stationnement pour une (1) journée)	52,19 \$ GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS
STATIONNEMENT	17,40 \$
***CARTE DE MEMBRE SAISONNIER	608,83 \$

***** La carte de membre saisonnier donne droit à :**

- utilisation de la rampe pour la mise à l'eau, incluant le stationnement pour la saison;
- accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

- * Le **Rabais Camping/Marina** s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs minimums pourront obtenir un rabais de 20 % sur le tarif saisonnier de location de quai. Les campeurs saisonniers et les campeurs séjournant pour un période de 135 jour consécutif pourront obtenir un rabais de 30 % sur le tarif saisonnier de location.

ARTICLE 5 : TARIFICATION ENTREPOSAGE

La tarification de l'entreposage d'embarcations, de véhicules récréatifs et de remorque est établie de la manière suivante :

TARIFICATION – AIRE D'ENTREPOSAGE CLÔTURÉE	
Tarification hivernale (du 14 octobre 2024 au 15 mai 2025)	2025
Motomarine	180 \$
Embarcation entre 0 et 20 pieds	220 \$
Embarcation entre 20 et 30 pieds	270 \$
Embarcation de 30 pieds et plus	320 \$
Véhicule récréatif de moins de 25 pieds	270 \$
Véhicule récréatif de plus de 25 pieds	320 \$

Tarification estivale (du 16 mai 2025 au 13 octobre 2025)	2025
Remorque pour motomarine	155 \$
Remorque entre 0 et 20 pieds	180 \$
Remorque entre 20 et 30 pieds	230 \$
Remorque de 30 pieds et plus	280 \$
Pour les campeurs journaliers, remorque double essieux, 7 nuits consécutives. (Prix à la semaine)	40 \$

Des frais de 10 \$ par jour seront facturés si les équipements n'ont pas quitté l'aire d'entreposage à la date de fin de la période d'entreposage.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Durant la saison estivale, pour les remorques doubles essieux ainsi que les remorques de plus de 24pi, les clients campeurs saisonniers et les clients campeurs long terme ont droit à un escompte de 25 % sur les frais d'entreposage estivaux.

Les dates concernant les périodes de tarification peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et demeurent à la discrétion de la Ville.

ARTICLE 6 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 327-2023 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2024.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marilou Laurin
Mairesse suppléante

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service Juridique

Avis de motion :	Le 2 juillet 2024
Dépôt du projet :	Le 2 juillet 2024
Adoption du projet :	Le 2 juillet 2024
Adoption du règlement :	Le 6 août 2024
Entrée en vigueur :	